maladie venerienne

~~[illegible]~~

n.° 6. Rapport d'une observation Communiquée par M.r fleuret

il S'agit ici d'une Sorte de Symptome equivoque de maladie venerienne, gueri en un mois et demi. c'etoit une grande quantité de crêtes molles indolentes et tres volumineuses a l'anus au fond de la gorge et Sur la base de la langue. le malade n'avoit que 12 a 13 ans.

M.r fleuret en commencant le traitement, n'ayant point d'autre raison de Soupconner de vice venerien le jeune garcon qui etoit le Sujet de Son observation, a rapporté ces excroissances a une affluence d'humeurs Sur des parties foibles. consequemment a la Supposition de cette ~~[illegible]~~ etiologie, il S'est Servi de l'eau de Goulard de la decoction de Racine de Buis et de quelques purgatifs dans l'intention de resoudre et dissiper la matiere de l'engorgement et de donner du ton aux parties.

ce traitement ayant paru reussir dès le commencement, a été continué le meme; quinze, 8 jours après, on Sut de l'aveu du malade qu'il S'etoit livré a un commerce illicite avec un jeune homme de 16 ans, avec lequel il couchoit et qui en abusoit Souvent

cette nouvelle information Sur le but du malade, malgrés la promptitude des Succes de la cure que nous avons deja remarqué S'etre operée en un mois et demi par de Simple resolutifs et toniques, a rendu douteuse a M.r fleuret la nature de ces excroissances.

je concois bien, dit-il, que le frottement aura pû causer les crêtes a l'anus; pour celles de la gorge, la Semence injectée dans le rectum y croupissant, peut elle atteindre au degrés de corruption pour causer cette maladie; Si cela est, ajoute-t-il, cette observation, jointe a d'autres, ne peut-elle pas jetter du jour Sur l'origine de la verole?

quelque equivoques que Soient les crêtes du jeune garcon de 12 ans, sans qu'il eut eté necessaire de

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE
ARC 12 d 43 n.° 2

de sarretter a ce que l'experience a appris sur l'origine du mal venerien, ni insister sur la difference qu'il y auroit entre ce cas-ci qui n'a rapport qu'à deux jeunes personnes crues d'abord egalement saines et l'opinion de ceux qui etablissent la source du vice verolique dans la corruption spontanée des humeurs et qui en dis, supposent tous le melange de la semence de plusieurs; sans qu'il eut eté necessaire dis-je de ces differentes recherches, il eut eté ce semble aisé à l'auteur de l'observation de s'assurer du caractere des cretes qu'il a gueri en un mois et demi et decider avec certitude si elles etoient virulentes ou si elles ne l'etoient pas.

cette decision seroit cependant moins fondée sur l'experiences de l'espece de traitement qui a eté employé comme le pense Mr fleuret, que sur l'etat de la santé des deux jeunes gens qui se communiquoient ensemble. en effet que conclure contre l'existence du virus dans celui de 12 ans, après avoir fait usage de la racine de buis qui est sudorifique, puisqu' avec ces sortes de remedes on guerit quelquefois, lorsque l'humeur viciée est assez mobile pour ceder a leur action? la possibilité de ces sortes de guerison que personne n'ignore, ne permettant pas de soutenir affirmativement que les cretes ne dependoient pas du vice venerien a raison de l'efficacité d'alums contre cette espece de virus, laisse subsister malgré la promptitude de la cure, la meme incertitude sur leur veritable cause. mais cette meme cause cesse d'etre problematique par la connoissance de l'etat de la santé du jeune homme de 16 ans; parce que celui-ci ayant eté tres souvent exposé à une maladie contagieuse, suivant le propre de la contagion il eut du y participer et quelque soit l'origine de la verole, l'infection n'eut pas manqué de se manifester chez lui par quelques symptomes particuliers, si elle eut existé dans son compagnon de libertinage.

~~la remarque~~ ~~de~~ lexistence ou de labsence de symptomes dans ce dernier etoit donc le seul moyen de juger ~~du caractere~~ des crêtes dont le malade etait attaqué. et oubli [de cette remarque essentielle ou [illegible]] toujours dans tout son plein le doute de leur caractere en rend lobservation absolument inutile pr leclaircissement sur le regime du mal venerien et je pense que lacademie ne peut en faire aucun usage./.

[illegible signature]

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE